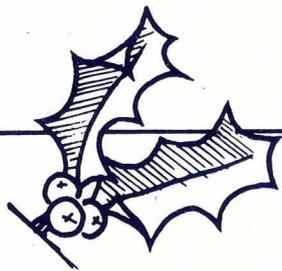




BAUDRIÈRES - La Gare, vers 1910.



**A l'approche du nouvel an,
le Maire et tous vos élus vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 1986**

SOMMAIRE

- ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1985
(Page 2)
- ENVIRONNEMENT : HIER ET AUJOURD'HUI (Page 3 et 4)
- LIBRES PROPOS D'UN PARENT SPORTIF (Page 5)
- LES PROBLEMES SCOLAIRES (Page 6 et 7)
- INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (Page 8 et 9)
- CALENDRIERS MANIFESTATIONS 1986 (Page 10)
- PARTIE HISTORIQUE (Page 11 et 12)

ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Adhésion à l' association de la BRESSE BOURGUIGNONNE .
- Participation au fonctionnement de la Mission Locale de LOUHANS .
- Création d'un court de tennis .
- Aménagement de l'ancienne cure en salles du temps libre et des jeunes avec subvention de l'Etat

- Ouverture de sentiers forestiers .
- Installation d'un puits fleuri sur la place de l'école .
- Collecte des ordures ménagères chaque semaine décidée à compter du 1 / 01 / 1986 et de la disparition progressive du dépôt dits des Besses .
- Plantation de 800 peupliers et 200 frênes .
- Signature d'une convention avec l' Etat en date du 21/05/1985 pour l'emploi de 2 stagiaires de travaux d'utilité collective .
- Recrutement de 3 employés communaux par suite de démission et retraite .
- Arrête le projet du plan d'occupation des sols , le publie et fixe la date de l'enquête publique .
- Arrête le projet d'assainissement du bourg et définit les tranches de réalisation en vue de la demande de subvention.
- Réduit le taux des taxes d'imposition lors du vote du budget et fait effectuer un recensement immobilier pour actualiser les bases d'imposition et poursuivre l'abaissement de ces taux.
- Procède à un aménagement foncier du bourg : Vente d'une maison communale, levée de l'indivis d'une partie de la place publique et achat d'une propriété située entre la salle polyvalente et l'école dite des garçons .
- Fait effectuer pour plus de 400 000 francs de travaux de voirie .
- Procède à un échange de terrain communal avec un pré appartenant à un habitant de BAUDRIERES en vue d'y créer la lagune du réseau d' assainissement .
- Fait modifier l'assiette de la desserte du Château de Tenarre en vue de son empiérement .
- Fait installer une cabine téléphonique sur le parking communal de Tenarre .
- Fait renforcer le réseau électrique : CHEVANYS avec éclairage public, le BOURG , SAUGY et la zone de loisirs de la prairie de Tenarre et définit les priorités d'électrification 1986 .
- Etablit la liste des travaux voirie et entretien des bâtiments communaux subventionnables pour 1986 .
- Vote l'emploi à temps complet de l'agent des classes enfantines, accompagnant ainsi la scolarisation des enfants de 4 ans à plein temps .
- Prend d'abord une délibération pour un regroupement pédagogique BAUDRIERES - Saint VINCENT en BRESSE , prend acte ensuite du refus des Parents d' élèves d'un regroupement de 4 communes , proposé par l' Education Nationale et enfin confirme la demande d'étude détaillée d'un regroupement pédagogique BAUDRIERES - Saint VINCENT en BRESSE .
- Obtient du Président du Conseil Général la mise à la disposition de la commune de l'ancien local de la gare dont le département est propriétaire (au profit du Comité des Fêtes: rangement de matériel) .
- Demande à l'office National des Forêts la prise en compte des excédents communaux boisés appartenant à la forêt communale gérée par cet Office .

ENVIRONNEMENT : HIER ET AUJOURD'HUI

Le classement des archives communales a été effectué en début d'année. Lors du tri des documents un arrêté pris par le Maire de BAUDRIERES en 1835 a intéressé le Maire en exercice en 1985. Certes il y a 150 ans, le mot environnement n'avait pas l'importance d'aujourd'hui car aucun portefeuille ministériel ne portait ce nom. L'article ci-dessous reproduit le texte de cet arrêté, puis évoque les problèmes de la commune en 1985.

Le Maire de la commune de BAUDRIERES,

Vu l'article 3, titre II de la loi du 16 - 24 août 1790, l'article 46, titre IV de la loi du 19 - 22 juillet 1791, l'article 9, titre II de celle du 28 septembre - 6 octobre de la même année, et enfin l'article 471 du code Pénal .

Attendu que plusieurs habitants de cette commune se permettent, les uns de faire sur les chemins, rues et places publiques, des dépôts de fumier, de bois, de pierres et d'autres matériaux; les autres de répandre du marc de raisin, de la paille de turquie, de la balle de blé, 80 cm, qu'ils enlèvent ensuite pour servir d'engrais à leurs fonds, et que ces dépôts détériorent la voie publique en même temps qu'ils compromettent la sûreté et la liberté du passage ainsi que la salubrité publique .

ARRETE: ART 1^{er}: Toute espèce de dépôt sur la voie publique, sur les places, et terrains communaux est expressément défendue dans cette commune.

ART 2: Les dépôts existant actuellement devront être enlevés dans les huit jours à partir de celui de la publication du présent arrêté.

ART 3: A l'expiration du délai fixé par l'article 2, le garde-champêtre dressera procès-verbal contre les individus qui n'auraient pas obtempéré à la prescription contenue dans cet article.

ART 4: Le présent arrêté sera affiché, lu à l'issue de la messe paroissiale et publié pendant deux dimanches consécutifs à son de caisse ou autrement, tant au bourg que dans les divers hameaux de la commune .

Fait à BAUDRIERES le 5 décembre 1835 .

Le Maire C SORDET .

Aujourd'hui l'environnement pour notre commune recouvre plusieurs domaines dont seuls quelques uns évoqués ci-après . Ce sont: - La suppression des dépôts sauvages grâce à la collecte des ordures ménagères mais aussi l'entretien et la surveillance des 2 décharges autorisées à ce jour .

- Les mesures contre toute pollution de nos ruisseaux, étangs et rivières .
- L'assainissement du bourg avec prochainement la création d'une station d'épuration par lagunage naturel .
- Le défrichage de certains excédents communaux et leur plantation en arbres de rapport.
- La propreté du bourg, des bâtiments communaux et de leurs abords mais aussi des hameaux.
- L'élagage des haies de nos voies communales et chemins ruraux.
- Le maintien en état de nos sentiers forestiers et des lavoirs existants.
- L'interdiction depuis deux ans de rejet dans les fossés en bordure de chemins pour toute demande d'assainissement individuel, sauf en extrémité d'un lit filtrant ou d'un épandage en sol reconstitué drainé.

Comme vous le savez, la collecte des ordures ménagères est réalisée par le Syndicat Intercommunal de

collecte et d'élimination des déchets de BRESSE NORD à la fréquence hebdomadaire pour le bourg et le lotissement "Les Mauprès " et toutes les quinzaines pour les hameaux. Certains habitants ne se sentaient pas trop concernés au début du ramassage, la collecte est désormais banalisée bien que chaque vendredi se pose pour les hameaux la question: est-ce bien le jour! La Municipalité est néanmoins consciente des difficultés qui sont signalées :

- d'abord pour les résidences secondaires: la remorque installée pendant le week-end dans la cour de la Cure jusqu'en septembre se trouve à présent à une centaine de mètres dans le chemin rural longeant l' école dite de Filles, c'est une situation provisoire.

- Les plaintes de particuliers pour mauvaises odeurs en été par le stockage de plusieurs sacs durant la quinzaine en attendant le jour de ramassage. A noter qu'une infinie minorité avait emmené quelques sacs dans les décharges, mais en général en a été dissuadée car leur ouverture révélait très vite l'identité de ceux qui les avaient déposés.

Aussi, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé que la collecte serait hebdomadaire pour toute la commune et ceci en principe à compter de janvier 1986. Le coût n'en sera pas doublé comme on a pu l'entendre de ci, de là à la lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal. Un quart de la redevance acquittée pour 85 a été affectée au nettoyage et suppression de décharges sauvages et à l'entretien des deux dépôts tolérés. Le Conseil fixera cette redevance après une nouvelle étude du circuit de ramassage, mais il est admis qu'au delà d'un montant qui reste à fixer, la Commune prendrait à sa charge le complément.

Le dépôt dit des " Besses" sera progressivement fermé et les camions de terre encore nécessaires pour l'élimination de toute séquelle de dépôts sauvages feront partie, de ce que l'on appelle en termes budgétaires, de l'entretien des terrains.

Lors de certaines manifestations ou réunions communales, la place de la Mairie n'est pas suffisante pour le stationnement des véhicules. Le plan d'un parking derrière la salle polyvalente a été adopté et les travaux pourraient commencer en 1986. Les participants à un repas familial dans la salle seront ainsi priés d'utiliser au mieux cette nouvelle aire de stationnement augmentant ainsi la sécurité du carrefour de 2 voies départementales.

La commission de l' environnement a également l'intention de poursuivre la plantation d'arbustes et de rosiers sur les chemins à l'entrée du bourg, complétant ainsi ce qui est entrepris depuis deux ans par les diverses plantations et la mise en place d' auges de même que le transfert d'une belle margelle et son support treuil sur le puits communal réalisé cette année.

Si la Municipalité veut rendre le bourg plus coquet, elle invite les habitants des hameaux à participer à cet effort.

L'élagage des haies et arbres sur les voies communales et chemins ruraux sera rappelé dans la page administrative. De même l'extension de sentiers forestiers et la préservation des anciens lavoirs sera poursuivi.

Au moment où la Bresse Bourguignonne veut devenir un pays d' accueil, la Municipalité de BAUDRIERES, comme d' ailleurs toutes les autres Municipalités s'y engagent, doit veiller particulièrement à son environnement.

LIBRES PROPOS D'UN PARENT SPORTIF de BAUDRIERES.

TENNIS CLUB:

Le tennis, sport individuel pouvant se jouer en double est un sport complet demandant force, résistance, vivacité du corps et de l'esprit, développant réflexe et concentration, apportant une certaine sérénité de l'individu lorsqu'il possède quelques notions de jeux qu'il doit acquérir avec beaucoup de patience et de volonté.

Le Club comptant 137 adhérents est à mon avis un vif succès pour les réalisateurs du projet qui ont pris quelques risques financiers au départ. Pour le maintien maximum des membres au sein du club, je suggère d'apporter un "plus" avec la construction d'un nouvel édifice tel qu'un mur permettant de faire patienter le joueur assidu et d'affiner la technique de celui qui le souhaite.

Le club a organisé un tournoi qui a passionné ceux qui y ont participé, mais beaucoup de membres se sont exemptés par manque de conviction en leurs moyens. Je peux leur affirmer que la confiance au tennis ne s'acquiert qu'en cours de match. Il n'y a rien de désobligeant pour un individu de perdre devant tel ou tel autre joueur. Ce tournoi a vu la victoire de Fabrice MOUTON devant Jean SIMON sur un score de (6-3) - (6-2). Le seul reproche que j'ai à formuler sur le déroulement de cette épreuve, c'est qu'elle traîna en longueur. Un joueur doit se préparer pour un tournoi qui doit avoir des dates précises et non pas attendre pour des raisons personnelles ou physiques de fixer une date à sa convenance. Si j'écris cela c'est afin de laisser le maximum de chance à chacun et par respect pour l'adversaire.

LE SPORT ET L'ENFANT

L'enfant par ses jeux fait spontanément du sport, il court, il grimpe, le mouvement est constant chez lui. Que peut apporter une activité sportive régulière? L'enfant tout d'abord développe le mouvement, au début désordonné, ensuite plus précis mettant en jeu des groupes musculaires. Ensuite, suivant ses goûts et ses capacités, il pourra s'orienter vers telle ou telle discipline. En sachant que si l'enfant a des problèmes médicaux (scoliose par exemple) certains sports seront plus adaptés à son développement, à sa rééducation.

Chez les jeunes le sport se fait le plus souvent en groupes développant ainsi l'habitude d'être en Société, l'amitié et la solidarité. Le sport permet également à l'enfant de s'exprimer avec son corps, d'en apprendre toutes les facultés, de s'affirmer:

- D'une part en libérant son trop plein d'énergie pour ne pas parler d'agressivité,
- D'autre part en lui permettant de solutionner certain état tel que la timidité par exemple.

Le jeu possède des règles, le sport également. De le pratiquer, l'enfant acquiert un respect d'autrui, un respect des lois et des institutions; rôle important de l'entraîneur ou de l'éducateur qui va coordonner ou "canaliser" cet enfant. Mais il ne faut pas oublier le rôle des Parents, primordial pour aider l'enfant, l'applaudir dans la réussite, le soutenir dans la déception. Il faut savoir qu'un enfant bien épaulé a plus de chance de réussir qu'un enfant laissé dans la solitude, ceci quel que soit son milieu social.

Je terminerai pour dire que le sport ne doit pas être une contrainte ni une garderie, qu'il fait parti de l'équilibre de l'enfant.

Pour cela, il faut l'initier aux sports et suivant son choix et ses capacités, il se perfectionnera voire fera de la compétition.

LES PROBLEMES SCOLAIRES

Deux gazettes communales (décembre 83 et juin 84) ont abordé les problèmes scolaires de BAUDRIERES. La situation a évolué ces dernières semaines aussi, il a semblé opportun au Maire d'en faire le point.

En décembre 83, c'était le constat de l'impossibilité d'un regroupement pédagogique avec SAINT ETIENNE EN BRESSE comme l'avait proposé l'Inspecteur de l' Education Nationale en poste à LOUHANS et l'amélioration apportée à nos élèves par un aménagement des classes et l'emploi d'un agent spécialisé pour classes enfantines, emploi à temps partiel avec la scolarisation des enfants de 4 ans à mi-temps.

En juin 84, l'article: la micro-informatique dans notre commune indiquait en particulier la mise à la disposition, à nos jeunes élèves, de l' atelier communal de micro-informatique avec des heures d'enseignement programmées. Cela devançait ainsi de plus d'un an le programme gouvernemental de l'informatique pour tous.

Le courrier abondant et les visites des Maires de communes avoisinantes et souvent de départements limitrophes, manifestant ainsi l'intérêt pour ce qui était réalisé dans notre commune, prouvaient que notre Municipalité avait "oeuvré" dans la bonne direction.

Fin octobre 84, je participais à une réunion organisée par l'Inspection de l' Education Nationale à SAINT VINCENT EN BRESSE avec les instituteurs des 2 communes et les Maires de SAINT VINCENT et de SAINT ANDRE, l'avenir scolaire des 2 communes qui y était évoqué devait être ultérieurement approfondi. Une autre réunion eut lieu début juin de cette année, ce qui motiva la délibération suivante prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 JUIN.

" Le Maire expose que Mesdames GAY et REBILLARD, adjoint et conseillère ont participé à une réunion à SAINT VINCENT EN BRESSE organisée par l'Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles. Lors de cette réunion ont été évoqués d'une part la situation des effectifs scolaires des deux communes et d'autre part l'avenir scolaire de SAINT VINCENT EN BRESSE et BAUDRIERES.

Suite aux informations données par les 2 participantes de BAUDRIERES à cette réunion et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable au lancement par les services compétents, d'une étude détaillée d'un regroupement pédagogique BAUDRIERES-SAINTE VINCENT EN BRESSE".

Quelques jours après la rentrée, le 16 septembre, j'adressais une lettre à Monsieur l'Inspecteur de l' Education Nationale pour lui faire part des problèmes scolaires tels que les élus les appréhendaient :

- Stabilité des enseignants avec les demandes d'indemnité et de logement.
- La scolarisation des enfants de quatre ans.
- Point des maternelles et d'un regroupement pédagogique.

Pour les 2 premiers points cités, j'ai eu un entretien avec Monsieur l'Inspecteur de l' Education Nationale assisté de son conseiller pédagogique à la Mairie de BAUDRIERES le 18 octobre en matinée. En fin d'après-midi, le même jour à SAINT VINCENT, lors d'une autre réunion des Maires de SAINT VINCENT, SAINT ANDRE, LA FRETTE et BAUDRIERES, l'Inspecteur et l'Inspectrice des Ecoles maternelles de Saône et Loire proposaient un regroupement pédagogique des 4 communes représentées. A l'issue de cette réunion, la décision fut prise d'informer les Parents d'élèves des 4 communes et ce, à BAUDRIERES.

La délibération ci-dessous prise en séance du Conseil Municipal du 13 novembre 1985 résume la situation. " Le Maire expose au Conseil Municipal que les Parents d' élèves de BAUDRIERES se sont réunis le 6 novembre 1985 pour donner leur avis sur le regroupement pédagogique inter-communal présenté le 25 octobre par Monsieur BROYER, Inspecteur Départemental de l' Education Nationale et Madame FRANTZ, Inspectrice départementale des Ecoles Maternelles. Ce regroupement intéresse 4 communes: BAUDRIERES, LA FRETTE, SAINT VINCENT en BRESSE, SAINT ANDRE en BRESSE avec pour cette dernière une réouverture de classe.

Le nombre de Parents ou futurs Parents d'élèves concernés pour la commune est de 74. Par un premier vote, 42 non, 6 oui, 3 nuls, les parents d' élèves de BAUDRIERES ont refusé le R.P.I. proposé quelle que soit la répartition des classes. Parmi les solutions diverses émises par les Parents, 29 votants sur 51 sont pour le maintien de BAUDRIERES dans ses 3 classes et 14 sont favorables à un regroupement BAUDRIERES - SAINT VINCENT en BRESSE sans réouverture de classe à SAINT ANDRE.

Dans ces conditions, Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre à nouveau position sur les problèmes scolaires. Lors de la discussion, les membres du Conseil prennent connaissance, d'une pétition en faveur du regroupement pédagogique BAUDRIERES - SAINT VINCENT en Bresse sans réouverture de classe à SAINT ANDRE en BRESSE, signée par 43 parents d' élèves ou futurs parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, confirme la délibération du 23 juin 1985 par laquelle il demande l'étude détaillée d'un regroupement pédagogique BAUDRIERES - SAINT VINCENT en BRESSE et, par ailleurs, charge le Maire de prendre contact d'une part, avec Madame BOUVRET, Maire de Saint VINCENT en BRESSE, et d'autre part, avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de LOUHANS, en vue du lancement immédiat de cette étude pour une ouverture du regroupement à la rentrée 1986-87".

Entre temps, par lettre du 5 novembre reçue le 10, Monsieur l'Inspecteur confirmait l'autorisation de la fréquentation scolaire des enfants de 4 ans à temps complet suite à une délibération du Conseil Municipal prévoyant l'emploi à temps complet de l'agent spécialisé pour classes enfantines.

Sur les 4 communes, seul BAUDRIERES a refusé le regroupement proposé, Monsieur l'Inspecteur, en prenant note avec regret, proposa une nouvelle réunion à BAUDRIERES le 5 décembre avec la participation des Maires de BAUDRIERES, SAINT VINCENT en BRESSE, SAINT ANDRE. La répartition des classes du regroupement pourrait ainsi se faire (3 classes par commune).

- SAINT VINCENT en BRESSE: 2 maternelles et C P.

- BAUDRIERES : C.E.1 C.E.2

: C.E.2 C.M.1

: C.M.1 C.M.2

Le dossier en vue de construction d'un bâtiment pour 2 maternelles à SAINT VINCENT en BRESSE devrait parvenir à l' Académie pour le 15/12.

Les problèmes de transport et de cantine seront à discuter dans 4 à 5 mois dès la confirmation d'attribution de la subvention spécifique du Conseil Général et le début des travaux.

Ainsi,patiemment, non sans embûches, la Municipalité aura fait tout de ce qui était en son pouvoir pour faire avancer ce dossier de pré-scolarisation .

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.SECRETARIAT DE MAIRIE:

Suite au recrutement de Madame PETIT comme auxiliaire de bureau à la Mairie de BAUDRIERES depuis le 22 avril 1985, les horaires d'ouverture de la Mairie sont renouvelées ci-après:

Lundi	10h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi	13h30 à 17h
Mercredi	13h30 à 17h
Jeudi	9h à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi	13h30 à 17h
samedi	10h à 12h

Madame PETIT effectue un stage de 2 jours par mois depuis octobre, au Centre de Formation des personnels communaux, en conséquence, la Mairie sera exceptionnellement fermée:

JANVIER les 15 et 28. En FEVRIER le 12. En Mars les 11 et 12. En AVRIL les 16 et 29. En MAI les 14, 20 et 29. En JUIN le 12.

PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 1985:

depuis le 21 sept : Mr J P MOYNE, garde-champêtre assermenté et ouvrier d'entretien de la voie publique.

depuis le 18 nov : Mr D GANDREAU, ouvrier d'entretien de la voie publique.

depuis le 22 avril : Mme M PETIT, auxiliaire de bureau à la Mairie.

depuis le 22 nov : Mme C CAILLET, à temps complet comme agent des écoles maternelles et classes enfantines.

depuis le 01 nov : Mr P JANDOT, comme stagiaire T.U.C (environnement).

depuis le 01 fév : Mlle M PLAT, comme stagiaire T.U.C (informatique Mairie).

Mme G GAUTHERON, agent de service des écoles.

MANIFESTATIONS MARQUANTES de la MUNICIPALITES en 1985

Hormis les 2 manifestations officielles du 8 mai et du 11 novembre qui regroupent autour du Monument aux Morts de la Commune, une très nombreuse assistance avec toutes générations confondues, 2 autres organisées par la Municipalité méritent d'être rappelées. C'est d'abord la réunion à la salle polyvalente le jour de la fête des MERES où le Maire remet la médaille de la Famille Française à 3 familles. C'est enfin l'inauguration, le jour de la fête patronale d'un court de tennis et la Maison du Temps libre et des Jeunes. Cette journée fut exceptionnelle pour notre commune avec la participation du Représentant de l'Etat, Monsieur le Sous-Préfet PONDAVEN, commissaire adjoint de la République, de Monsieur BEAUMONT, Président du Conseil Général, de Monsieur MATHUS, Député de l'arrondissement, apportant le salut de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, de Monsieur VIALLET, conseiller général du Canton.

A l'issue de ces inaugurations, la remise de la Médaille d'honneur départementale à Monsieur Aimé GAUTHERON, garde-champêtre admis à faire valoir ses droits à la retraite par Monsieur le Sous-Préfet

commissaire adjoint de la République.

En fin de soirée, le tir d'un feu d'artifice particulièrement réussi mettant un point final à cette magnifique journée et à la fête patronale.

ELAGAGE DES HAIES et ARBRES SUR LES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX:

Le Maire rappelle que, par son arrêté du 26 novembre 1984, la hauteur des haies est limitée sur une distance de 35 mètres aux embranchements des voies communales entre elles ou avec d'autres voies publiques. Dans le développement des courbes des tracés des voies et des chemins, les haies doivent être élaguées ou remplacées par des clôtures entretenues par les soins du propriétaire riverain. L'élagage quelle que soit la nature des voies, doit être effectué avant le 15 mars de chaque année. Après cette date, le garde-champêtre fera le point des travaux restant à effectuer et après un avertissement de la Mairie aux propriétaires ou locataires défaillants, les travaux seront confiés à une entreprise spécialisée avec facturation aux propriétaires concernés.

P . O . S

ARRETE N° 39 du 12 décembre 1985

rendant public le plan d'occupation des sols de la commune de BAUDRIERES

ARTICLE 1 Le plan d'occupation des Sols de la commune de BAUDRIERES annexé au présent arrêté est rendu public.

Il se substitue à tout document d'urbanisme antérieur applicable au même territoire.

ARTICLE 2 Le plan d'occupation des SOIs tel qu'il est rendu public comprend l'ensemble des pièces prévues à l'article R.123-16 du code de l'urbanisme. En outre, sont portés en annexe l'ensemble des avis, émis par les personnes et organismes associés à l'élaboration du P.O.S.

ARTICLE 3 Le dossier du plan d'occupation des Sols rendu public est tenu à la disposition du public:

- à la Mairie de BAUDRIERES aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.
- à la Préfecture de Saône et Loire à MACON.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention dans les deux journaux ci-après désignés: " LE COURRIER DE SAONE ET LOIRE " et " LE PROGRES " .

ARTICLE 5 Copie du présent arrêté sera adressé au Commissaire de la République.

ARTICLE 6 Le présent arrêté devient exécutoire:

- Dans un délai de un mois suivant sa réception par le Commissaire de la République si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.O.S. ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.

- Après l'accomplissement des mesures de publicité précisées à l'article 4 ci-dessus.

Fait le 12 décembre 1985 à BAUDRIERES

LE MAIRE.

L'enquête publique aura lieu après désignation d'un commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif et ce , en principe, la seconde quinzaine de janvier 1986 .

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE 1986

5 Janvier	Sortie à METABIEF	Ski -Club
5 Janvier	Concours de cartes	Foyer -Rural
18 Janvier	Repas	ACPG
19 Janvier	Sortie à LELEX	Ski-Club
2 Février	Sortie à METABIEF	Ski-Club
8 Février	Couscous	Amis de l'école
15 Février	Conscrits	
16 Février	Sortie aux CARROZ	Ski-Club
22 Février	Repas	Club des Palombes
1-2 Mars	Théâtre	Foyer Rural
9 Mars	Loto	Club des Palombes
15 Mars	Bal des Majorettes	Club des Pomponnettes
30 Mars	Repas Foot	
30-31 Mars	Ski "LE GRAND BORNAND"	Ski-Club
6 Avril	Repas	Foyer Rural
8 Mai	Repas	CATM
25 Mai	Kermesse Inter-Sociétés	
15 Juin	Festival des Majorettes	Club des Pomponnettes
28 Juin	Pétanque	Foyer Rural
14 Juillet	Course Cycliste	Comité des Fêtes
10 Août	Kermesse Battage	Foyer Rural
16 Août	Méchoui	CATM
30-31 Août	Randonnée pédestre en VANOISE	Ski-club
13-14 Septembre	Fête Patronale	
27 Septembre	Repas	Club des Palombes
11 Octobre	Choucroute	Club des Pomponnettes
31 Octobre	Assemblée Générale	Comité des Fêtes
7 Novembre	Assemblée Générale	Club des Pomponnettes
9 Novembre	Matinée d'automne	Foyer Rural
14 Novembre	Assemblée Générale	Foyer Rural
29 Novembre	Concours de cartes	CATM
7 Décembre	Loto	Ski-Club
20 Décembre	Arbre de Noël	Club des Pomponnettes
21 Décembre	Arbre de Noël	Amis de l'école

LA VIE AU JOUR LE JOUR SOUS L'ANCIEN REGIME

Quelle vie, celle que menaient les gens des environs du 16ème Siècle. De la naissance à la mort en passant par toutes les étapes, elle était éprouvante! Sans cesse dans la société, nous trouvons cette "qualité" Riches ou Pauvres. Derrière le voile pudique des siècles, penchons-nous sur la trame du quotidien que nous révèlent les baptêmes, les mariages et les décès.

LE MARIAGE : A l'époque, il n'y avait pas de mariage sans dot.

C'est ainsi que le 4 Janvier 1519, un traité de mariage entre Pierre PAQUELOT de Boulay et Jeanne PAIN est signé. Jeanne recevra en dot la somme de 17 Francs! - à savoir 4 Francs dans 4 ans et le reste de 4 ans en 4 ans jusqu'à épuisement des 17 Francs , plus :

- 2 robes : une de "gris" (sorte de drap de laine ou de fourrure grise), l'autre de "tiretaine" (sorte de tissu grossier de coton et de laine)

- 4 chemises

- 1 lit de plumes garni de "cussin" et de coultre de laine (couverture)

- 4 linceuls (draps)

- 2 chaperons (chapeaux)

- 2 aulnes de Nantil (étoffe de lin)

- 1 arche fermant à clef (coffre)

Une autre sorte de traité de mariage, sans dot immédiate, fut signée entre Claude CHAPUIS -fille de feu Pierre CHAPUIS des Chivanys et de Claude BIDAUL. Messires Blé DAUL, prêtre, Philibert MARTIN et Claude BOUCHOUX promettent aux futurs époux des biens sur la succession .

LE BAPTEME : Les archives nous donnent les actes de baptême de deux enfants d'une même famille (Claude Aimé LORDON et Pierre LORDON) dont leurs parrains et marraines étaient des personnalités du moment: Jean Claude LESNE, notaire royal à Gigny et Aimée Catherine de Tenarre pour l'un; Pierre LAMBERT, marchand à Chalon et Françoise de CHATENAY, femme du Comte du Roussillon. Le baptême des pauvres passe plus inaperçu.

LA MORT : Une infinité de notables et de gens aisés se font inhumer dans l'église ou sous le porche de cette église. Les prêtres seuls pouvaient être enterrés dans le chœur. Au 18ème Siècle, on donnait ordinairement 3 livres (francs) pour une grande personne et 3 sols (20 sols correspondent environ à 1 franc) pour un enfant à la Fabrique. La Fabrique, c'était l'organisation temporelle d'une église par un "fabricien" nommé par les gens du pays. Hélas, on prenait trop souvent les gens les plus aisés car on les croyait plus savants. Le fabricien, avec l'aide du curé donnait les tarifs et l'emplacement. Il était souvent nommé pour longtemps.

De nos jours, les "Morts au champ d'honneur" ont droit pour perpétuer leur souvenir, à avoir leur nom inscrit sur un monument ou sur plaque. Mais que reste-t-il des anciens de cette époque? On retrouve par exemple sur le registre des décès, la mort de Benoît LOUSSEREAU, mort au service de sa Majesté, ainsi que le prouve le Certificat de Monseigneur le Comte de St Vincent, son capitaine de régiment en Bourgogne en 1677. On le retrouve sur le registre mais pas de monument, ni de plaque : c'était un pauvre!

Et puis, il y a l'immense majorité des humbles, des pauvres, des mendiants. Le taux des enfants illégitimes et abandonnés bat les records en 1630 et 1750. Relevons aussi le sort tragique de ceux qui naissent au bord de la route et qui meurent, leurs parents reprenant ensuite leur chemin.

On sait aussi comment, en ces temps difficiles, un certain Vincent de PAUL secoua les grands de ce monde et leur ouvrit les yeux sur les atroces misères. Baudrières suit la courbe ordinaire.

Mais on s'aperçoit que la place d'un enfant dans un ménage était loin d'être celle d'aujourd'hui. Un enfant mourait, c'était la fatalité, en renaissait un autre l'année suivante et ainsi de suite...

Cette fin du 17ème Siècle fut particulièrement pénible.

Elle connut la peste, la variole. La plus forte épidémie fut enregistrée en 1694, elle fit 72 disparus.

Telle était la vie en ces 16ème et 17ème siècles. Disons que pour la plupart d'entre eux, elle n'annonçait guère le siècle qui allait suivre, celui qu'on allait appeler le Siècle des Lumières.